

AR Prefecture

046-214601767-20220920-20220962-DE  
Reçu le 21/09/2022  
Publié le 21/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 21 Septembre 2022

### Nombre de conseillers

En exercice 12  
Présents 12  
Votants 12  
Absent 0

Date de la convocation :  
14 Septembre 2022

Date d'affichage :  
14 Septembre 2022

### OBJET :

Délibération N° 2022-09-62

Remboursement de la  
caution du logement de  
l'école

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Prefecture  
Le 21 Septembre 2022  
Et publication ou notification  
Du 22 Septembre 2022

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



*Coldefy*

L'an deux mille vingt-deux le 21 Septembre à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau  
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas  
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau  
Martial – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la  
locataire du logement de l'école (Mme Cabourg Adeline) a  
donné congé de son logement au 31 Août 2022. L'état des  
lieux a été fait et le logement n'a pas subi de dégradation. Il  
convient de rembourser la caution versée à l'entrée dans le  
logement soit 385,98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
décide de rembourser la caution d'un montant de 385,98 €  
à Mme Cabourg Adeline, et charge Monsieur le Maire de  
signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

